

Cette déclaration n'avait pas le caractère d'un ordre adressé à la Commission; elle ne représentait que l'opinion du comité provisoire. Je poursuis:

Si la Commission doit accepter ce conseil, et c'est à elle qu'il appartient d'en décider, il surgira une situation nouvelle et sérieuse dont devront tenir compte les gouvernements qui sont membres de la commission, et qui estiment que l'opinion de ce comité est malavisée et anticonstitutionnelle.

La résolution des Etats-Unis a été approuvée par le comité provisoire. Il semble que, sur réception de ce renseignement, le président-suppléant de la commission à Séoul (en l'absence du président qui, après un séjour à Lake-Success, n'était pas rentré en Corée) a informé le général commandant des forces américaines en Corée méridionale, au nom de la commission, que cette dernière accepterait l'avis du comité provisoire. Une déclaration au sujet de la date des élections a alors été faite. Notre représentant au sein de la commission, M. Patterson, n'a pas été consulté sur ce point. La commission ne s'est pas réunie avant la publication de la déclaration. Il a donc été prié de demander, à la prochaine réunion de la commission, des explications au sujet de la décision du président suppléant, et de garder l'attitude prise à Lake-Success, savoir que la commission ne devait pas accepter l'avis qui lui avait été donné dans la résolution des Etats-Unis, ni intervenir dans la tenue d'élections en Corée méridionale seulement.

M. Patterson a aussi reçu instruction de déclarer, au cas où la commission n'appuierait pas l'opinion canadienne sur ce point, qu'il ne pouvait participer davantage à ses travaux tant qu'il n'aurait pas reçu d'autres directives de son gouvernement.

Selon une dépêche de presse provenant de Séoul, M. Patterson se serait retiré hier de la réunion de la commission. Je n'ai pas non plus reçu de rapport de lui sur cette réunion mais j'en attends un d'un moment à l'autre. Nous l'avons prié de nous en faire parvenir un le plus tôt possible. Je ne donne pas à entendre qu'il y a eu délai indu car ces messages sont chiffrés et il doit les préparer lui-même, sans l'aide d'aucun personnel. Si M. Patterson confirme le fait que la commission a effectivement décidé d'intervenir de cette façon dans les élections de la Corée méridionale seulement, on lui adressera un câblogramme lui donnant instruction de revenir immédiatement à Ottawa pour consultation, de sorte que le Gouvernement disposera de renseignements de première main pour décider de l'attitude à prendre, à la lumière de la situation nouvelle.

M. COLDWELL: Puis-je poser une autre question. Le ministre peut-il nous dire si M. Patterson a reçu instruction de se retirer et de ne pas assister à la réunion suivante. Il y a quelque temps, le ministre de la Justice a critiqué ceux d'entre nous qui voulaient agir de même à l'endroit d'un comité parlementaire; il a dit qu'ils suivraient l'exemple de la Russie.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Personne n'a reçu l'ordre de quitter la salle et de refuser d'assister à quelque autre réunion. Le teneur générale des instructions me semble indiquer plutôt le contraire. L'avis signifiait qu'il ne pouvait participer davantage à la réunion tant qu'il n'aura pas reçu de nouvelles instructions du Gouvernement sur le changement de la situation.

M. GRAYDON: Puis-je poser au ministre une autre question. Neuf pays étaient représentés à la Commission. Le Canada a-t-il été le seul à prendre une telle décision. D'autres pays ont-ils pris une attitude semblable?

Le très hon. M. ST-LAURENT: J'ignore si le vice-président a consulté tous les autres pays avant d'annoncer sa décision. Notre représentant n'a certainement pas été consulté. A la réunion intérimaire, le délégué d'Australie a appuyé notre point de vue.

M. GRAYDON: Apparemment, il n'est pas sorti de la salle.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Personne, que je sache, n'a encore abandonné la réunion. Ayant demandé à M. Patterson qu'il me soumette un rapport, je m'empresse, sur réception, de vous en communiquer la substance.

PARTAGE DE LA PALESTINE

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ALISTAIR STEWART (Winnipeg-Nord): Je désire poser une question au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Quelle est actuellement l'attitude du gouvernement canadien à l'égard du partage de la Palestine recommandé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 novembre dernier?

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Le délégué permanent du Canada à l'Organisation des Nations Unies a exposé cette attitude dans la déclaration qu'il a faite au Conseil de sécurité le 3 mars. Il a dit que, de l'avis du Canada, il est essentiel que le Conseil de sécurité tente tous les efforts en vue d'en arriver à la conciliation sous l'empire du